

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.02.2023	19h36	23.150	DFDS
Annule et remplace				

**Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP et une députée du Centre**

**Titre : Projet de loi modifiant la loi sur la formation professionnelle (LFP) (Autodétermination des apprenantes et des apprenants)**

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition de la commission...

décète :

**Article premier** La loi sur la formation professionnelle (LFP), du 22 février 2005, est modifiée comme suit :

*Art. 6, al. 2, let. d et e (nouvelle)*

*d) de favoriser un comportement responsable vis-à-vis d'elle-même, de son environnement professionnel et privé ainsi que de la société en général ;*

*e) de développer un sens critique et de faire preuve d'autodétermination, notamment en favorisant l'accès régulier aux activités culturelles au sens large.*

**Art. 2** Le présent projet de loi est soumis au référendum facultatif.

**Art. 3** <sup>1</sup>Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

<sup>2</sup>Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :  
*La présidente,*

*Le secrétaire général,*

**Motivation** (facultatif) :

La formation doit permettre aux personnes de prendre place dans la société. Pour ce faire, un accès suffisant à la culture et à des thématiques plus larges est nécessaire pour former les citoyens de demain.

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire** : prénom, nom (obligatoire) :

Julien Gressot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Adriana loset	Marc Fatton	Barbara Blanc
Manon Roux	Olivier Beroud	Fanny Gretillat
Céline Dupraz	Armin Kapetanovic	Marina Schneeberger
Patrick Erard	Niel Smith	Aurélié Gressot
Oskar Favre	Léa Eichenberger	Nathalie Schallenberger